LA NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU PLU

Une première phase de concertation fin 2013 a permis aux associations locales de s'exprimer sur les grands objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La nouvelle étape de la concertation permet à l'ensemble des habitants de donner leur avis sur les nouvelles règles d'urbanisme, qui concrétiseront ces grands objectifs.

Le deuxième atelier, consacré au patrimoine, permettra de débattre de l'identité rosnéenne et des nouvelles règles de protection des bâtiments remarquables et des secteurs patrimoniaux.

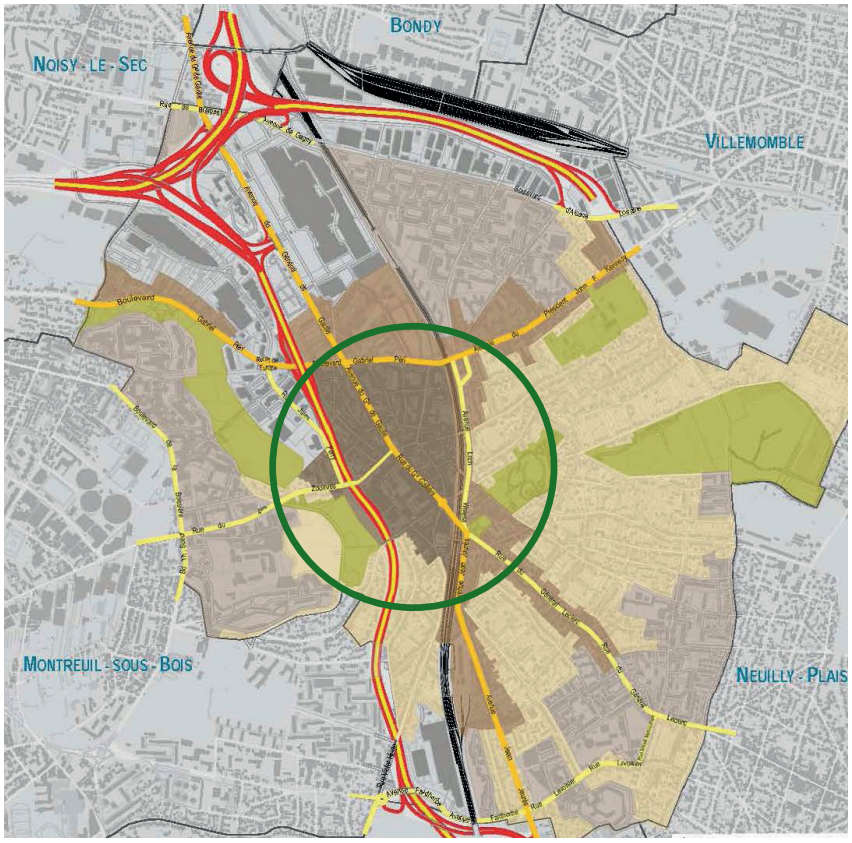

- Centre ville
- Axes de développement et périphéries du centre ville
- Ensembles d'habitat collectif
- Quartiers pavillonnaires
- Espaces verts
- Localisation des secteurs patrimoniaux protégés par le nouveau PLU

Les grands ensembles architecturaux de la ville. Carte extraite du cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères.

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION

Renforcer la protection du patrimoine rosnéen et valoriser le cadre de vie

Le dispositif actuel de protection du patrimoine comporte un volet diagnostic du patrimoine, intégré au PLU, et un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères non opposables. La révision du PLU permettra de préciser les prescriptions et de les transformer en règles, qui s'imposeront aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...).

La ferme rue de Nanteuil, un témoignage du passé rural de la commune

VOLET PATRIMONIAL DU PLU : MODE D'EMPLOI

Le nouveau PLU permettra :

- de protéger une **liste de bâtiments remarquables** repérés par une étoile
- de définir des règles particulières pour les **secteurs patrimoniaux**, qui se superposent au plan de zonage et nuancent le règlement.

La poste
rue Jean-Pierre Timbaud

Immeuble collectif
rue Paul Cavaré

Pavillons accolés rue Victor Hugo

Bâtiments remarquables protégés

PARTICIPEZ À L'ATELIER !

Venez partager votre vision de l'identité rosnéenne et vous exprimer sur les nouvelles règles de protection du patrimoine.

Pour nourrir la réflexion, vous pouvez apporter des photos de bâtiments ou de rues qui représentent pour vous le patrimoine rosnéen.

Décors polychromiques

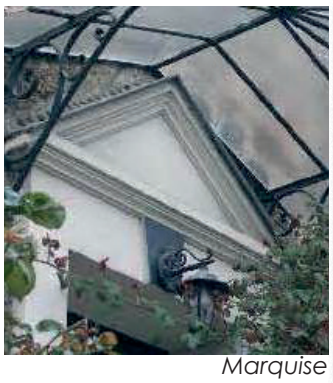

Marquise

Briques polychromiques

Enduits en plâtre et chaux

Mosaïque

Détails caractéristiques du patrimoine rosnéen

LES NOUVELLES RÈGLES ENVISAGÉES POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Bâtiments remarquables

La démolition de ces bâtiments représentatifs du patrimoine rosnéen est interdite. Ils doivent être conservés à l'identique et rénovés dans les règles de l'art.

Secteurs patrimoniaux

Dans ces zones, les modifications autorisées sur les bâtiments existants sont limitées et doivent respecter l'identité architecturale des constructions (volume, façade, matériaux, décors...). Quand le tissu urbain évolue, par exemple en cas de démolition - reconstruction, des règles spécifiques sont imposées aux constructions neuves pour favoriser une intégration harmonieuse dans le paysage urbain.